

CIMETIÈRE DE GLAND

Désaffectation partielle

Conformément aux dispositions des articles 70 et suivant du Règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012, le public est informé que les tombes suivantes du cimetière de Fossabot à Gland seront désaffectées à partir du 1^{er} juillet 2022.

Années d'inhumation : 1962 à 1971

Concessions tombes de corps :

Sont soumises à la désaffectation les concessions de **FAYET** Jeanne et Charles, **BRUCH** Aimée et Gustave, **BERGER** Eléonore et **FAVRE** Charlotte, **ZIMMERMANN** Anna et Georges

Toutes les tombes de corps ci-dessus mentionnées sont arrivées au terme du temps de repos légal et de convention. Des contingences matérielles inéluctables, notamment de disponibilité de place, ne permettent aucun renouvellement des concessions concernées. Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires et ossements qui auraient été inhumés ultérieurement dans ces tombes.

Les familles qui seraient désireuses de récupérer les monuments et les entourages peuvent en faire la demande par écrit auprès du Service des infrastructures et de l'environnement, chemin du Montoly 1, 1196 Gland (tél. 022 354 04 30) d'ici au 31 mai 2022. Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération.

La Commune disposera librement des plaques, monuments et entourages non retirés **d'ici au 30 juin 2022**, conformément à l'article 72 RDSPF.

La Municipalité